

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 3

Vorwort: Catastrophes naturelles, catastrophes humaines
Autor: Vautravers, Alexandre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

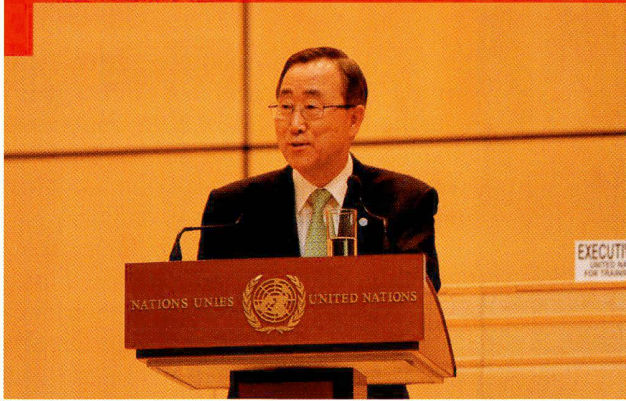
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



ETH-ZÜRICH

22. Mai 2008

BIBLIOTHEK

Lors de son allocution à Genève, le 29.04 dernier, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon a manifesté son attachement à la doctrine R2P. Mais celle-ci s'oppose directement à la notion de « souveraineté », pilier de la Charte des Nations Unies. Photo © A+V

Catastrophes naturelles, catastrophes humaines

Maj EMG Alexandre Vautravers

Rédacteur en chef, RMS+

Le 3 mai, le cyclone NARGIS a ravagé le sud-ouest de la Birmanie. Le gouvernement birman, trois jours plus tard, a fait état de 21 793 morts et 40 695 disparus dans la région de l'Irrawaddy, 671 morts et 359 disparus dans la capitale, Rangoon. Save the Children, une organisation non gouvernementale (ONG) sur place, ainsi que le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) estiment que le bilan pourrait être deux à trois fois plus élevé.

Les conséquences de cette catastrophe sont multiples : jusqu'à un million de sans abris à court terme, des rizicultures dévastées et des récoltes perdues à moyen terme. A long terme, cependant, les conséquences sont politiques. En effet, ces événements se déroulent sur fond d'élections locales reportées de deux semaines et d'un régime militaire, autoritaire et autarcique, en proie à une opposition soutenue depuis l'Occident. Cet événement est complexe et cristallise de nombreux défis internationaux.

Tout d'abord, les catastrophes sont rarement « naturelles ». Dans le cas présent, les services météorologiques indiens ont averti le gouvernement birman des risques des prochaines 48 heures. Le temps suffisait pour prendre des décisions, avertir les populations et émettre des recommandations de protection à l'échelon local.

Les catastrophes sont en réalité « humaines », parce qu'elles se définissent par leurs effets et non par leurs causes. On ne parle de catastrophes que si de larges populations sont touchées. Elles sont humaines également parce que leur prévention et les réactions dépendent de décisions, d'institutions et d'actions humaines et humanitaires.

Un événement similaire –le cyclone MALA– a eu lieu fin avril 2006. On compte, en moyenne, 5 à 6 cyclones chaque année dans cette région sans relief. De tels événements sont donc largement attendus. Des moyens d'alerte et de lutte sont disponibles. L'ampleur des dégâts et la désorganisation des

infrastructures de communication exigent désormais l'engagement d'une aide de grande envergure, dans un temps très bref. La planification, la logistique, la coordination et la sûreté de moyens d'action humanitaire d'une telle ampleur nécessitent une intervention militaire multinationale.

L'aide spontanément offerte par le président américain –notamment l'engagement de navires de l'US Navy croisant au large de la Thaïlande– inquiète le régime birman, soucieux de maintenir à l'écart l'influence étrangère, non sans raison. Ces événements alimentent le débat sur la notion de « communauté internationale », le droit « d'ingérence humanitaire » et la « responsabilité de protéger » (R2P).

Si l'ONU, sous l'influence de son Secrétaire général, arbore une stricte retenue sur le sujet, la société civile s'empresse de charger le régime birman de tous les maux. Même si ses décisions voire ses actions sont sujettes à caution, il faut bien admettre qu'un affaiblissement du gouvernement en place pendant une crise ne peut certes améliorer l'efficacité de l'assistance nationale et internationale.

En conclusion, les catastrophes « naturelles » sont avant tout humaines et politiques. Même si les modes d'action du mouvement humanitaire et de la société civile rechignent à le voir, force est de constater que la grande majorité des catastrophes naturelles, techniques et humaines ces trente dernières années ont eu lieu dans des pays anciennement communistes, à économie planifiée.

Régimes centralisés, isolés politiquement, souvent dépendants et jouissant de peu de dynamisme ou de ressources économiques, ces pays sont fragiles. Beaucoup d'entre eux ont mal négocié la fin de l'URSS et de son assistance technique, financière et souvent militaire.

Certains systèmes ont fait leur temps...